

La commune et l'aubergiste iront devant la justice

Bassins Mardi, le Conseil de Bassins a refusé de payer les 400'000 francs que l'ex tenancier réclame à la commune.



Image: Google map

«Les autorités ont été malhonnêtes dès le début. On doit porter cette affaire devant la justice car j'ai tout perdu», affirme Remi Goguet, l'ancien locataire de l'Auberge communale de Bassins. Dans cette perspective, mardi, la Municipalité a cherché le soutien du Conseil communal en lui demandant un crédit de 400'000 francs, qu'elle lui a recommandé de refuser. «Il faut qu'on montre fermement notre position, car on ne donnera pas un sou», a déclaré le municipal Alexandre Rastello.

Selon l'ex aubergiste, certains travaux de rénovation auraient dû être réalisés. D'autre part, il affirme que la commune allait entreprendre une lourde rénovation qui aurait rendu impossible l'exploitation de l'établissement. Raison de son départ précipité, et donc, de son manque à gagner. Le syndic Didier Lohri affirme au contraire que la Municipalité n'avait rien promis et qu'aucuns travaux n'étaient prévus avant la prochaine législature...

En attendant que l'affaire soit réglée, le café-restaurant restera fermé. Réouverture de l'Auberge de la Couronne espérée en fin d'année. Une nouvelle cuisine sera aménagée dans l'annexe grâce aux 130'000 francs que le Conseil communal a voté mardi dans le cadre d'un autre préavis. (24 heures)

(Créé: 25.06.2014, 15h58)

Par Yves Merz 25.06.2014

Dossiers

■ Tous les procès vaudois